

SOCIÉTÉ  
GENEVOISE  
D'UTILITÉ  
PUBLIQUE

BULLETIN  
7<sup>E</sup> SÉRIE - N°5 2018

# Sommaire

Rapport du Comité	1
Remise du Prix Robert-Scheimbet à Isabelle Alexandrine Bourgeois	7
Le «Réseau Enfants Genève» par Stephan Auerbach	8
La généalogie est-elle une recherche d'utilité publique? par Catherine Santschi	14
7 <sup>e</sup> Atelier-Jeunes Lift l'aventure continue	19
Conférence «Anciennes et nouvelles épidémies: politiques et gouvernance»	20
Parution des actes du colloque «Epidémies et sociétés, passé, présent et futur»	20
Soirée Polars romands	21
Les journalistes tous des menteurs	22
Compte rendu financier	23
Rapport des vérificateurs aux comptes	27
Liste des membres	28
Composition du Comité	32

# Rapport du comité à l'assemblée générale du jeudi 16 juin 2018, à la Maison de la Paix



*Dominique J. Ducret, Président.*

## 1. Bienvenue

Mesdames et Messieurs, Chers Amis, au nom de la SGUP, j'ai le plaisir de vous souhaiter une cordiale bienvenue à notre Assemblée Générale 2017-2018.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par lettre du 22 mai 2018, elle peut donc valablement délibérer.

## 2. Fonctionnement du comité

Durant l'exercice écoulé, votre comité a tenu neuf séances plénières et de nombreuses réunions de sous-commissions.

## 3. Nos travaux

**Les travaux sur l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle se poursuivent:**

L'équipe en charge de cette action, animée par Emmanuelle Richoz et Jean-Claude Manghardt, a poursuivi son travail autour de deux axes:

- Le 11 octobre 2017, Emmanuelle Richoz, initiatrice du projet Ateliers jeunes, en a organisé la 7<sup>e</sup> édition au CO de la Gradelle, avec le soutien particulier de Jean-Claude Manghardt. Comptant environ 50 participants et 5 modérateurs, ces ateliers sont constitués de groupes où les professionnels, apprentis comme universitaires, exposent leur parcours devant les classes. La moitié des intervenants étaient nouveaux, ce qui représente un gros travail de recrutement tout au long de l'année.

- Quant au projet LIFT qui offre à des jeunes peu motivés par les études, des places de stage en entreprise, il progresse également dans les cycles d'orientation genevois, puisqu'à présent sept d'entre eux participent à cette action.

A noter que dès la prochaine rentrée scolaire, l'obligation de former les jeunes jusqu'à 18 ans justifiera plus encore les Ateliers Jeunes et le dispositif LIFT.

- **Concernant la Formation jeunes et l'apprentissage des métiers manuels**, Chantal Eberle envisage

d'organiser une table ronde avec les partenaires concernés pour tenter de sortir de l'ornière. A noter que la nouvelle conseillère d'Etat, Nathalie Fontanet, relevait récemment dans la presse la nécessité de développer l'approche métiers, ainsi que les filières de formation professionnelle en lien avec les entreprises, pour ne laisser personne au bord du chemin de cette 4<sup>ème</sup> révolution industrielle. A suivre donc...

### **Pour nos travaux sur la Réunion interdisciplinaire «Epidémies et Sociétés, passé, présent et futur» de juin 2016**

- Rappelons que, sur une idée de Catherine Santschi, nous avons organisé un colloque de trois jours sur ce thème à la Maison de la Paix avec le soutien d'institutions comme le CICR, l'OMS, Médecins sans frontières, l'Université de Genève et Lausanne, les HUG, etc., avec trente conférenciers.
- Le Comité concerné a donc poursuivi ses travaux jusqu'à la publication des Actes dudit colloque, publication à l'occasion de laquelle nous avons organisé la Conférence qui suivra cette Assemblée Générale.

Mille mercis encore aux membres qui se sont engagés pour ce vaste projet, soit Catherine Santschi, présidente d'honneur, MM. les professeurs Bernardino Fantini et Norman Sartorius, Barbara Suter et Christian Huber.

Nos plus vifs remerciements également à nos soutiens et sponsors sans lesquels cette réalisation aurait été impossible.

### **Un nouveau projet a démarré qui vise à établir une Justice de négociation lors de divorces avec enfants**

Il s'agira de faire évoluer cette problématique qui touche une grande partie de la société et dont les résonances sont très importantes, tant au niveau familial – et tout particulièrement chez les enfants - qu'au sein des entreprises où les parents touchés travaillent. Sortir d'une logique de combat, amener la justice, juges et avocats, à coopérer sur un pied d'égalité avec les professionnels de la guidance parentale pour préserver prioritairement la santé des jeunes, tel est l'ambitieux objectif que nous visons.

### **Pour la Fondation de l'Encyclopédie de Genève**

Les travaux de retranscription des Registres du Conseil du temps de Calvin se poursuivent sous l'impulsion de Catherine Santschi, présidente, et de l'équipe compétente qu'elle a réunie autour de ce projet.

## **4. Nos événements**

**Événement estival, l'Académie des Jeunes Interprètes «Musique et Emotions»** est organisée depuis 2016 par les Concerts d'été à St-Germain en collaboration avec la SGUP via Bernardino Fantini. Elle est destinée aux jeunes musiciens et consacrée aux relations entre musique et émotions.

L'Académie a reçu beaucoup d'écho sur Espace 2, une heure et demie de présentation, ainsi qu'une édition spéciale.

Le DVD du concert de Saint-Germain de juillet 2017, comportant les «Tableaux d'une Exposition» de Mousorgski, est d'ailleurs disponible en lien sur le site de la SGUP.

### **Le 3 octobre 2017, notre Soirée «Polars Romands» a rencontré un beau succès!**

Emmenés par la journaliste Laurence Bézaguet, les écrivains Corinne Jaquet et Marc Voltenauer, très en verve, ont réellement su capter l'attention de leur auditoire en dévoilant les chemins parfois intimes qu'ils empruntent pour parvenir à la création littéraire. Une belle soirée et de beaux échanges au Café Cult.

### **A nouveau au Café Cult, c'est un débat au titre provocateur «Les journalistes, tous des menteurs?»**

qui a réuni les journalistes Laurence Bézaguet de la Tribune de Genève et Robert Habel de l'Illustré, sous la houlette de Guy Mettan, directeur du Club suisse de la Presse et excellent modérateur.

S'il est vrai que les médias diffusent bon nombre de mensonges ou de fake news, Laurence Bézaguet a tout de même relevé le caractère professionnel des journalistes, tout en déplorant leur manque de moyens induisant une baisse de qualité des contenus. Pour Robert Habel, trop de journalistes sont politiquement corrects et rares sont

ceux qui osent afficher une vraie liberté de pensée. Bref, ce fut une soirée passionnante et dopée également par un nombreux public de journalistes.

### **Le 14 mai 2018, nous avons visité l'Arsenal de la Compagnie de 1602.**

La Compagnie de 1602, fondée en mars 1926 pour perpétuer la commémoration de l'Escalade, et qui constitue aujourd'hui la plus grande société historique de notre pays avec plus de 2'500 membres, nous a ouvert les locaux où elle abrite et entretient les magnifiques costumes et accessoires qui permettent de faire revivre chaque année les principaux personnages de l'Escalade. Un merci tout particulier à MM Daniel Vila et Gabriel Schmutz pour le temps qu'ils nous ont consacré et pour la qualité de leurs interventions ainsi qu'à Barbara Suter pour son délicieux apéritif !

## **5. Nos prochains événements**

D'autres projets sont en cours d'élaboration, notamment pour 2018 :

### **Le 13 septembre, nous devrions pouvoir visiter la Fondation Brocher**

qui accueille dans son domaine d'Hermance, des scientifiques et des experts spécialisés dans les implications éthiques, légales et sociales du développement de la recherche médicale et des biotechnologies et qui encourage une recherche pluridisciplinaire autour de ce nouveau champ d'études.

**Le 12 octobre, ce sera la Soirée Tango4Life**, portée notamment par Bernardino & Laura Fantini en faveur de l'association Zoé4Life dont les buts sont :

- d'offrir un soutien immédiat et sur le long terme aux familles dont l'enfant souffre d'un cancer
- de financer la mise en place de projets pour les enfants pendant leur traitement
- de soutenir et faire accélérer la recherche en oncologie pédiatrique, pour les enfants en Suisse
- et sensibiliser le public au cancer de l'enfant et à la problématique liée aux traitements.

Et en fin d'automne, nous espérons pouvoir organiser avec le REG – Réseau Enfants Genève – présidé par M. Stephan Auerbach, une table ronde ou une conférence en rapport avec notre projet de soutien d'un nouveau protocole de médiation lors de divorces avec enfants.

### **Le site internet [www.sgup.ch](http://www.sgup.ch)**

Je vous encourage à aller visiter ce site sur lequel il est même désormais possible de s'inscrire à la SGUP en ligne !

Vous pourrez y lire quelques ouvrages numérisés, tels que le livre de Jean de Senarclens sur l'histoire de notre société ou encore près de 3'000 pages de l'Encyclopédie de Genève, éditée entre 1982 et 1996 sous la direction de

notre vice-présidente Catherine Santschi.

Remanié entièrement au début 2017, le site est toujours tenu avec excellence par notre webmestre Nicole Seyfried que nous remercions ici chaleureusement pour son important travail bénévole.

Le Bulletin annuel 2016-2017 a été adressé à nos membres en automne. Outre le rappel de nos activités, ce bulletin comprenait notamment :

- Une présentation du Nouveau Prieuré par Diane Devaux-Chargueraud, secrétaire générale du BCAS et membre de notre Comité
- Un article magistral de Catherine Santschi sur le développement territorial de Genève au cours des siècles
- Des rapports sur nos réalisations ou participations, telles que l'Académie des jeunes interprètes, le colloque épidémies de juin 2016, Lift et Ateliers jeunes.

Mille mercis encore à Barbara Suter et Christian Huber qui ont collaboré efficacement à la conception et au suivi de la réalisation de notre bulletin.

## **6. Cotisations**

Votre Comité propose de maintenir les cotisations à leur niveau actuel, soit CHF 50.– par an et par personne ou CHF 500.– pour être membre à vie et CHF 100.– par an pour les sociétés et institutions.

## **7. Rapport de la trésorière Barbara Suter sur notre situation financière au 31 12.2017**

Il est temps d'écouter le rapport notre trésorière, Barbara Suter, que nous remercions ici pour son excellent travail

## **8. Rapport des vérificateurs aux comptes**

Nous passons maintenant au rapport des contrôleurs aux comptes que va nous lire Elisabeth Perrier-Campus que nous remercions d'ores et déjà.

## **9. Approbation des rapports et décharge au comité**

Les rapports du Comité, de la trésorière et des vérificateurs aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

## **10. Election du Comité**

Cette année sept personnes quittent le Comité dont six conformément à nos statuts qui prévoient que les membres sont élus pour 4 ans puis prennent une année sabbatique avant de revenir s'ils sont à nouveau sollicités.

Les personnes dont le mandat arrive à échéance cette année sont donc:

- Diane Devaux-Chargueraud
- Bernardino Fantini
- Catherine Santschi
- Norman Sartorius
- Barbara Suter
- Edwin Zurkirch

- A ce nombre, il faut ajouter le départ d'Alain Dupont, trop absorbé par ses activités socio-professionnelles pour consacrer le temps qu'il souhaiterait à la SGUP. Qu'il soit ici chaleureusement remercié pour son soutien durant ces dernières années.

Acceptent de rejoindre à nouveau notre Comité après leur année sabbatique:

- Marilyne Borrello-Menetrey
- Christian Huber
- Michèle Maury-Moynier
- Emmanuelle Richoz-Zogg

En outre, deux nouveaux membres ont accepté de mettre leurs compétences au service de notre Comité. Il s'agit de:

- Antonio Di Florio, responsable du développement clientèle et marketing chez Pictet
- Sophie Onural-Lardoet, assistante du Directeur Général de la Fondation Pro.

Que nous serons très heureux d'accueillir au sein de notre équipe.

Le Comité 2018-2019, élu à l'unanimité, est donc composé des 12 membres suivants, dans l'ordre alphabétique:

- Marilyne Borrello-Menetrey
- Erica Camilleri Salzman
- Carmen Costoya Reinmann
- Antonio Di Florio
- Dominique J. Ducret
- Chantal Eberle-Perret
- Christian Huber
- Reina Kalo
- Jean-Claude Manghardt
- Michèle Maury-Moynier

- Sophie Onural-Lardoet
- Emmanuelle Richoz-Zogg

## **11. Election des vérificateurs aux comptes**

Elisabeth Perrier-Campus et Bruno Florinetti acceptent de poursuivre leur mandat.

Nous les remercions vivement d'assumer cette tâche de contrôle de la gestion et de l'administration de nos finances

## **12. Divers**

Personne ne demande la parole.

## **Conclusion**

Permettez-moi encore à titre personnel, d'adresser mes profonds remerciements aux membres de notre Comité pour leur engagement bénévole et leur soutien durant mon année de présidence, ainsi qu'à Christian Huber qui m'a apporté son précieux concours à diverses reprises.

En conclusion de cette partie officielle, je tiens bien entendu à vous remercier vous, les membres et amis de notre vénérable société. Votre confiance nous honore et nous voulons nous en montrer dignes.

Si vos cotisations et vos généreux dons nous permettent de tenir le cap et de développer des initiatives concrètes, votre soutien fidèle, votre intérêt pour nos travaux en faveur du développement de Genève sur les plans sociaux,

caritatifs et culturels, nous sont tout aussi indispensables.

Grâce à vous, nous poursuivons l'œuvre de nos prédécesseurs pour être à l'écoute des besoins des plus défavorisés, des intérêts de la collectivité et pour favoriser le bien-être moral et culturel de la population genevoise.

Dominique J. Ducret  
Président



# Remise du Prix Robert-Scheimbet

À Madame Isabelle Alexandrine Bourgeois, fondatrice de Joy for the Planet

Nous allons maintenant procéder à la remise du **Prix Robert-Scheimbet** qui fut créé pour distinguer des personnes qui, simplement, modestement, discrètement, ont accompli pendant des années ce qu'elles considéraient comme leur devoir envers elles-mêmes et leur prochain, sans en attendre de récompense.

Cette année, c'est donc à **Isabelle Alexandrine Bourgeois** que nous avons choisi de remettre ce prix.

A l'aide de son propre site internet, en voici une brève présentation :

Journaliste nomade et humanitaire, militante depuis 20 ans pour une information positive, la fondatrice de « Joy for the Planet » voyage autour du monde pour récolter de la joie à partager et offrir une tribune à des hommes et des femmes inspirants et enthousiastes, œuvrant dans l'ombre des médias et dans l'anonymat.

Pour symboliser cette joie, elle fabrique et offre en chemin de petites lampes solaires pour éclairer des actions génératrices de joie ou pour apporter un message d'espoir à ceux qui pourraient en avoir besoin.

Accompagnée jusqu'à sa récente disparition par son fidèle chien Ulysse, Isabelle parcourt actuellement l'Europe dans son camping-car « Begoodee » pour être ambassadrice de la beauté et transmettre la lumière des uns aux autres. Son engagement personnel est bénévole mais elle a besoin de soutien pour continuer à donner des coups de pouce au cours de son aventure et partager les enthousiasmes.

Isabelle, que je connais depuis fort longtemps, a toujours promu activement l'optimisme et les actions positives.

Elle laisse toujours derrière elle une poussière d'étoiles qui illumine ceux qui la rencontrent.

Isabelle, à toi la parole !



*Le comité entourant  
Madame Isabelle Bourgeois.*

# Le «Réseau Enfants Genève»

Une initiative pour favoriser la coopération parentale après une séparation familiale

## DROITS DE L'ENFANT



### Introduction

La séparation conjugale est aujourd'hui une réalité incontournable de notre société moderne: En 2017, 15'906 mariages se sont soldés par un divorce en Suisse. 11'529 enfants étaient concernés par ces divorces. Des chiffres analogues sur la séparation des couples non mariés et le nombre d'enfants concernés n'existent pas, nous laissant ainsi dans l'ignorance quant au nombre total d'enfants qui doivent faire face en Suisse, chaque année, à la séparation de leurs parents.

Heureusement, une séparation conjugale ne conduit pas inéluctablement à une atteinte au bien-être des enfants concernés. La recherche a en effet montré que ce n'est pas la séparation en tant que telle qui est le plus difficile à vivre pour les enfants, mais le conflit parental qui précède et qui suit la séparation, en particulier lorsque ce conflit est intense et qu'il dure pendant des mois et des années. Un conflit parental intense ou de longue durée peut avoir des conséquences dramatiques sur la santé physique et psychique de l'enfant et affecter fortement ses capacités et son développement.



Cette réalité d'enfants en souffrance suite à une séparation des parents est un défi énorme pour notre société qui a un devoir moral et légal de protéger les enfants en tant que personnes particulièrement vulnérables. Bien avant l'universellement reconnue Convention des Nations-Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant<sup>1</sup>, la « Déclaration des droits de l'enfant » de 1923, dite « Déclaration de Genève » puisqu'elle a été proclamée et promulguée dans notre canton, affirmait déjà, il y a bientôt 100 ans: « L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur ».<sup>2</sup>

N'oublions pas non plus que ces conflits parentaux qui durent n'engendrent pas seulement des coûts psychologiques parfois élevés pour les enfants, mais aussi des coûts financiers importants pour la collectivité.

Ainsi, les personnes qui interviennent aujourd'hui dans la séparation parentale à titre professionnel, qu'il s'agisse de thérapeutes, avocat-e-s, juges, intervenant-e-s en protection de l'enfant, médiateurs-trices, psychologues,

etc. se doivent de se poser constamment la question comment améliorer leur intervention et la coopération entre l'ensemble des acteurs dans l'intérêt des enfants et de la collectivité. Le « Réseau Enfants Genève » (ci-après: « le REG ») s'est constitué dans cette optique, à la suite d'un séminaire organisé par les HUG en octobre 2017 sur le thème « Conflits parentaux: l'enfant victime silencieuse ».

### **D'une approche conflictuelle à une approche de coopération: le pari du « Réseau Enfants Genève »**

Le séminaire précité des HUG avait en effet mis en évidence que dans certains autres pays et cantons suisses, le dispositif des intervenants étatiques et privés en matière de séparation familiale avait profondément changé ces dernières années: d'une approche principalement judiciaire basée sur l'opposition entre les parents, des modèles ont été développés favorisant une approche avant tout relationnelle et non légale, basée sur une volonté, voir un devoir de coopération entre les parents. Ainsi, en Australie<sup>3</sup>, au

<sup>1</sup> Ratifiée par l'ensemble des pays membres des Nations-Unies sauf les Etats-Unis d'Amérique.

<sup>2</sup> <http://ge.ch/archives/expositions/lenfance-en-archives/17-declaration-de-geneve>

<sup>3</sup> Depuis son Family Law Act 1975, l'Australie favorise des méthodes alternatives de résolution de conflits. Aujourd'hui, soixante-cinq « Family Relationship Centres » pluridisciplinaires existent sur tout le territoire australien. Des parents en séparation et souhaitant accéder à la justice pour obtenir un divorce doivent se faire accompagner et conseiller dans ces centres et produire un certificat attestant qu'ils ont tenté au préalable une résolution amiable de leur conflit, sauf dans des cas de violence conjugale ou de maltraitance d'un enfant.

Canada<sup>4</sup> en Allemagne<sup>5</sup> et dans certains cantons suisses<sup>6</sup>, le dispositif a été réformé autour des axes et postulats suivants:

- Privilégier le recours à des intervenants non-judiciaires dans une 1ère phase de séparation;
- Favoriser la communication directe entre les parents, en privilégiant les échanges oraux aux échanges écrits;
- Dé-judiciariser les conflits familiaux en les voyant d'abord comme une question relationnelle avant d'être une question juridique;
- Mettre l'enfant systématiquement au centre du dispositif;
- Respecter le droit de l'enfant de participer à toute procédure le concernant (article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant), donc également à ces nouveaux types de procédures de droit de l'enfant;

- Renforcer la coopération entre tous les acteurs (juges, intervenants en protection de l'enfant, avocats, médiateurs, thérapeutes, soignants, etc.) en créant un dispositif formel avec un certain degré d'injonction, voire une étape contraignante pour les parents.<sup>7</sup>

A la sortie du séminaire précité des HUG qui avait mis en évidence ces changements, un groupe d'une vingtaine de professionnels s'est spontanément constitué afin de réfléchir sur comment un tel changement pourrait être impulsé également dans le canton de Genève: le «Réseau Enfants Genève» était né!

Depuis novembre 2017, un groupe grandissant de professionnels travaillant dans le domaine de la séparation parentale se réunit régulièrement pour analyser le contexte genevois et réfléchir à des améliorations possibles.

<sup>4</sup> Au Québec, il existe depuis 2016 une obligation des parents d'assister à une séance d'information sur la parentalité et la médiation avant d'être entendus par le juge.

<sup>5</sup> Basée sur la «méthode de consensus» ou «modèle de Cochem», en Allemagne, une «procédure familiale accélérée» («Beschleunigtes Familienverfahren») a été développée dans certaines juridictions.

<sup>6</sup> Inspiré des expériences en Allemagne, le «Netzwerk Kinder» a été créé à Bâle en 2008 et développé un dispositif d'intervention cohérent et partiellement contraignant (cf. Schreiner, Joachim/Schweighauser, Jonas: Trennung und Scheidung: Alternative Formen der interdisziplinären Zusammenarbeit am Beispiel des «Netzwerks Kinder» im Kanton Basel Stadt, in: Böhler/Müller-Chen (ed.): Private Law – national – global – comparative, Bern 2011, pp. 1555-1564) ainsi que Banholzer, Karin/Schweighauser, Jonas et al. : «Angeordnete Beratung» - ein neues Instrument zur Beilegung von strittigen Kinderbelangen vor Gericht, in: FamPra.ch 2012, 7pp. 111-125.)

<sup>7</sup> Sont cependant exclus de ces nouveaux dispositifs ainsi que de la présente initiative du REG les situations de violence envers un parent ou l'enfant, et de maltraitance grave de l'enfant.

Le REG fonctionne principalement par assemblées plénières, mais s'est également doté d'un comité de pilotage ainsi que d'un comité scientifique composé de professeurs d'université des domaines du droit, de la psychologie et de la sociologie. Le REG collabore étroitement avec les différentes autorités genevoises de la protection de l'enfance, qui sont représentées de manière permanente dans les assemblées plénières et au sein du groupe de pilotage.

### **L'analyse du REG du contexte genevois**

Les membres du REG estiment que la société genevoise d'aujourd'hui en tant que garante des futures générations ainsi que les intervenant-e-s auprès des familles en voie de séparation ont une responsabilité particulière de tout mettre en œuvre afin que les enfants de Genève puissent vivre au mieux ces transitions familiales parfois extrêmement douloureuses, et en soient le moins possible affectés dans leur développement personnel.

A Genève pourtant, le REG constate que le dispositif en matière de séparation parentale est morcelé et ne tient pas encore suffisamment compte des besoins des enfants et des familles en cas de séparation, soit au stade initial de la séparation, soit dans son suivi:

- Le recours à des procédures extrajudiciaires se fait encore principalement sur une base volontaire par les parents, ou selon l'appréciation individuelle de certains juges, et non pas de manière systématique, ceci malgré le fait que la nouvelle Constitution de la République et canton de Genève stipule que «L'Etat encourage la médiation et les autres modes de résolution extrajudiciaire des litiges.» (art. 120 Cst-GE);
- Les autorités cantonales en matière de protection de l'enfance (SEASP, SPMi) manquent de ressources et de compétences professionnelles nécessaires pour soutenir, systématiquement et dans la durée, les parents dans leur séparation.
- Une multitude de services privés existe (Collectif Enfants et Séparation, OPCCF, Couple et famille, Astural, As'trame, Maison Genevoise des Médiations, Service Social International, etc.) sans pour autant faire partie d'un dispositif cohérent et en partie contraignant pour les parents.

Le modèle bâlois<sup>8</sup> montre cependant qu'un dispositif plus structuré et cohérent et un renforcement des prestations ou injonctions étatiques en matière de coparentalité est pourtant possible dans le cadre du droit suisse actuel du droit de la famille, en parti-

<sup>8</sup> Cf. note ci-dessus relative au canton de Bâle.

culier les articles 307 et 314 du Code civil suisse<sup>9</sup>.

## Les objectifs et actions du REG

Fort de ce constat que dans d'autres cantons, le passage à un nouveau dispositif avait été possible, le REG s'est donné les objectifs suivants, qui ont été définis dans une «Charte du REG» adoptée par ses membres le 15 mai 2018:

### Objectifs spécifiques

- Promouvoir la connaissance des expériences réussies à l'étranger et ailleurs en Suisse en organisant des colloques, des conférences, des événements publics etc.;



### Objectif général du REG

Développer et mettre en place un processus et un dispositif pluridisciplinaire cohérent et au moins partiellement contraignant de prise en charge des familles post-séparation de la première demande au tribunal jusqu'à l'établissement d'une coparentalité protectrice de l'enfant.

- Favoriser l'échange, la coordination et la coopération entre les acteurs genevois (publics et privés) du domaine de la séparation parentale;
- Se constituer en un espace de réflexion créatif afin de proposer des modèles de prise en charge innovants;
- Améliorer pour les acteurs institutionnels et le grand public la lisibilité et visibilité des services et prestations existants;
- Établir une collaboration constructive avec le pouvoir judiciaire et le barreau;
- Collaborer avec les décideurs politiques cantonaux (législatif et exécutif) en vue de créer un dispositif de soutien à la coparentalité plus cohérent et plus contraignant tenant plus

<sup>9</sup> Art. 307 al. 3 CC: L'autorité de protection de l'enfant «peut, en particulier, rappeler les père et mère, les parents nourriciers ou l'enfant à leurs devoirs, donner des indications ou instructions relatives au soin, à l'éducation et à la formation de l'enfant, et désigner une personne ou un office qualifiés qui aura un droit de regard et d'information.» Art. 314 al. 2 CC: «L'autorité de protection de l'enfant peut, si elle l'estime utile, exhorter les parents de l'enfant à tenter une médiation.»

compte des besoins des enfants, et identifier et promouvoir les éventuels changements législatifs nécessaires au niveau cantonal, voire fédéral;

- Favoriser des recherches, par d'autres organismes, sur des problématiques annexes<sup>10</sup>;

Afin de réaliser ces objectifs, le REG a commencé à établir un inventaire des services existants et à mieux faire connaître les prestations et spécificités de chacun de ses membres. Le REG a également commencé à étudier les modèles réalisés dans d'autres pays, afin de voir comment Genève pourrait s'en inspirer. Des contacts ont en outre été pris avec d'autres cantons et au niveau fédéral afin de créer des synergies au niveau suisse. Le REG, structure actuellement entièrement informelle, poursuit ainsi son action à plusieurs échelles, selon le mandat reçu par ses membres, basée sur les objectifs définis dans sa charte. Il espère ainsi contribuer, à son niveau, à une amélioration du sort des enfants affectés par une séparation parentale conflictuelle.



Stephan Auerbach

*Médiateur assermenté, travaillant en tant que responsable de service au Service social international – Suisse. Actuellement coordinateur du groupe de pilotage du REG*

<sup>10</sup> Il conviendrait par exemple aussi d'identifier les facteurs administratifs qui contribuent à alimenter ou adoucir le conflit parental (au niveau impôts, logement, domicile administratif de l'enfant, etc.), ou encore d'estimer le coût économique des séparations/divorces conflictuelles pour le canton de Genève et les éventuelles répercussions économiques favorables d'un dispositif comme celui visé par le Réseau Enfants Genève.



# La généalogie est-elle une recherche d'utilité publique?

Par Catherine Santschi,  
Archiviste d'état honoraire



Les pages qui suivent rappellent des souvenirs qui remontent aux premières années de mon activité aux Archives. La majeure partie des questions qui nous étaient posées touchait à l'histoire des familles. A l'époque du nazisme, les personnes portant un nom de consonance juive avaient besoin de prouver qu'elles avaient des ancêtres chrétiens, jusqu'à la quatrième ou à la cinquième génération en remontant, et que tous les mariages étaient chrétiens – ou aryens. Ce genre de recherche remplit les archives du bureau entre 1933 et 1945.

D'autres venaient par simple curiosité, et pouvaient avoir de mauvaises surprises: découvrir des relations adultérines – très sévèrement punies sous l'Ancien Régime – ou d'enfants nés

avant le mariage de leurs parents, ou trop peu de mois après le mariage, des repris de justice, etc.

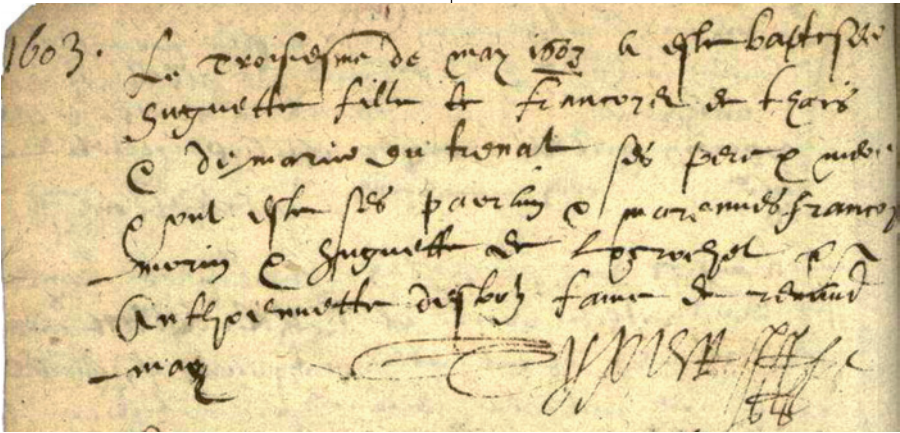
Certains confrères, tels feu Olivier Dessemontet, directeur des Archives cantonales vaudoises, qui avait fait sa thèse sur une noble famille vaudoise, une branche de la famille de Grandson, avaient élargi le problème à sa dimension sociale. Un de ses travaux les plus remarquables avait été suscité en 1973 par l'élection de Georges-André Chevallaz au Conseil fédéral. Elaborée selon une technique éprouvée, cette recherche visait à montrer que le nouveau magistrat descendait de Charlemagne. Dessemontet avait commencé par établir la liste de tous les descendants de Charlemagne jusqu'à la cinquième ou à la sixième généra-



tion, en se concentrant sur les familles nobles de la Petite-Bourgogne. Puis en se fondant sur les registres d'état civil et d'autres sources, telles que contrats de mariage ou testaments, il établissait la liste des ancêtres de Chevallaz qui, d'une génération à l'autre, croissait selon une progression géométrique de raison 2. Dans cet éventail, il choisissait de se concentrer sur une ou plusieurs alliances avec des familles de pasteur ou de magistrats locaux, car là, il était sûr de trouver un ancêtre d'authentique noblesse; à partir de là, il remontait jusqu'à un des descendants de Charlemagne du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, et le tour était joué!

Ce genre de recherche continue d'exercer une sorte de fascination sur les personnes, soit archivistes, soit usagers des Archives. Elle peut aussi répondre à une motivation plus terre à terre, puisqu'il existe des officines de généalogie qui recherchent les héritiers de riches propriétaires, afin de partager l'héritage avec les personnes dont ils auront déterminé les droits.

Cette fascination peut mener à la saturation: il y a quelques années, lors d'une réunion professionnelle des archivistes du Sud-Est français, à laquelle les archivistes romands étaient régulièrement invités, on nous communiqua les résultats d'une sorte de «galup» auprès des confrères, enquête consacrée aux usagers des archives et à leurs recherches. La plupart de ceux qui avaient répondu disaient leur exaspération au sujet des recherches généalogiques, qui leur paraissaient sans intérêt, visant seulement le narcissisme des personnes et des familles. Dans une certaine mesure, on peut les comprendre: pour eux qui avaient concouru pour entrer à l'Ecole des Chartes, qui s'étaient le plus souvent spécialisés dans l'histoire médiévale, l'acharnement des professionnels de la généalogie ou simplement des amateurs passionnés, intéressés seulement par leur ascendance personnelle était quelque chose de désagréable, pour ne pas dire plus.





Et pourtant! Dans ce concert de récriminations, un seul, Jean-Yves Mariotte, qui fut longtemps un de nos partenaires privilégiés, étant directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, disait être touché par l'effort fourni par ces chercheurs d'un type spécial, qui ne craignaient pas d'établir des contacts épistolaires ou physiques d'un bord à l'autre de l'Atlantique et de se dépenser pour reconstituer leur ascendance. Il trouvait donc que c'était un devoir, pour le détenteur des documents utiles, de les aider dans leur recherche. C'était même parfois un plaisir: je me souviens d'un «client» des archives, que j'avais aidé à remonter jusqu'à la quatrième génération de ses ancêtres, dont il ne savait rien, qui me remerciait avec une effusion que je jugeais excessive; et comme je lui répondais d'un air goguenard que c'était bien peu de chose, il m'a dit: «Mais vous ne vous rendez pas compte! Vous m'avez rendu mes racines!» Il était non seulement poli, mais probablement sincère.

Donc, manifestement, mon travail n'avait pas été entièrement inutile. Certes, il concernait un tout petit cercle de famille (s), et ne servait qu'à la satisfaction personnelle d'une seule personne.

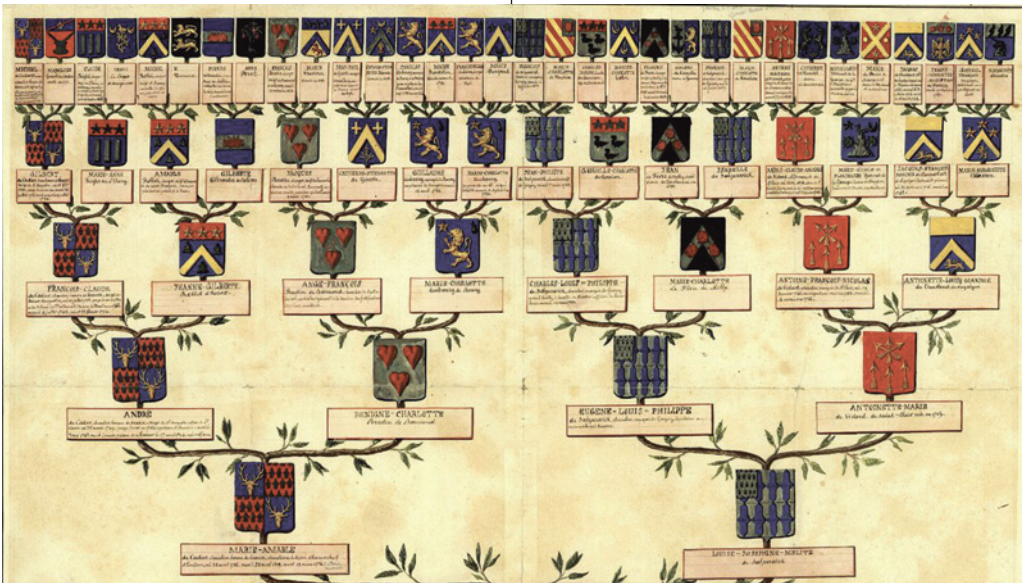
Parallèlement, j'ai eu le privilège de suivre l'évolution très rapide des méthodes, des outils – le microfilm, puis l'informatique – qui facilitaient le travail et épargnaient aux chercheurs de coûteux et fatigants déplacements. Dans les années 1967 – 1973, j'observais non sans inquiétude les recherches démographiques du futur professeur Alfred Perrenoud, qui élaborait, à partir des registres paroissiaux de l'Ancien Régime – dont la qualité et la valeur avaient été reconnues depuis longtemps par le démographe Louis Henry – des fiches de familles très détaillées: il montrait ainsi les politiques familiales, la constitution des familles, la limitation aussi des naissances, les «intervalles intergénéraliques», les successions, l'émigration et l'immigration dans le carrefour des peuples qu'était alors Genève. Cette thèse, qui a bénéficié de plusieurs mémoires de licence, a paru en 1979. Nul doute qu'elle été d'intérêt général. Mais mon inquiétude portait sur la conservation matérielle des registres et des répertoires, qui dataient de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui ont été fortement malmenés par ces travaux artisanaux. Sans eux, le travail d'Alfred Perrenoud n'aurait pas été possible, mais suscitait aussi des critiques de la part des jaloux:

certains affirmaient qu'un travail de licence, établi sur une seule sorte de source, aboutissant à des résultats répétitifs, n'avait aucune valeur formative pour l'étudiant.

Aujourd'hui, les soucis relatifs à l'état matériel des documents n'ont plus de raison d'être, tous les documents ayant été dupliqués sur microfilms, voire informatisés. Ainsi chacun peut poursuivre ces recherches à domicile, pour peu que l'on soit équipé de lecteurs de microfilms ou d'un ordinateur connecté aux sites d'archives ou de sociétés de généalogie. Le charme du contact avec les vieux papiers, le plaisir de vaincre ses difficultés de lecture paléographique, la richesse des échanges entre historiens et archivististes, tout cela a fait place à l'efficacité, procurée par des compétences

techniques pointues. Quitte à passer pour nostalgique, voire passéiste, on se demande si la qualité de la recherche, provenant en partie de la culture approfondie et large de nos pères, n'a pas souffert de cette évolution.

Il faut pourtant «faire avec». Car on ne peut pas renoncer à toutes ces facilités, qui permettent à la recherche genevoise d'être compétitive. Toutefois la question de l'utilité publique de telles démarches reste posée. Sans doute l'intérêt de très nombreuses personnes, ou même le patriotisme visant à illustrer un magistrat issu du canton de Vaud, ou, à Genève, la Mère Royaume ou le Général Dufour – puisque des travaux de ce type leur ont été consacrés – pourraient-ils se confondre avec l'utilité publique.



7<sup>e</sup> Atelier-Jeunes au CO de la Gradelle

# S'engager auprès des jeunes pour parler métiers, formations et passions

Une cinquantaine de professionnels, apprentis et anciens élèves ont rencontré les classes de 11<sup>e</sup> du Cycle d'Orientation de la Gradelle, à Chêne-Bougeries. A l'occasion du 7<sup>e</sup> Atelier-Jeunes, ils ont partagé avec eux leurs parcours démontrant que de nombreuses voies permettent de s'épanouir et d'atteindre ses rêves.



« ÊTRE PROMU MAIS DÉCIDER DE NE pas aller au collège est souvent compliqué à assumer, glisse Anne-Catherine Wyss-Chodat, conseillère en orientation du CO de la Gradelle, avant l'arrivée de la première classe. Lorsqu'un élève choisit la voie de l'apprentissage parce qu'elle mène au métier dont il rêve, il doit la plupart du temps composer avec la pression de sa famille, l'envie de suivre ses copains au collège et surtout le regard dépréciateur des autres. Ce n'est jamais facile d'incarner la différence. »

## Lutter contre les clichés

L'apprentissage est encore souvent considéré comme l'option réservée aux jeunes n'ayant pas le niveau scolaire pour entrer au collège. C'est pourtant loin d'être une formation de dernier recours, qui plus est, en Suisse, où sa qualité est largement reconnue. Mais les clichés ont la vie dure et c'est contre eux que la génération des travailleurs de demain doit lutter. L'équipe du CO de la Gradelle, menée par l'enseignante Emmanuelle Richoz Zogg, a ainsi réuni pour la 7<sup>e</sup> fois une pléiade de volontaires qui ont accepté de partager leur histoire, leurs doutes, leurs réussites et leurs remises en question avec les élèves. Ils sont policier municipal, agent immobilier, travailleuse sociale, gérant d'hypermarché, psychologue ou designer. Quelques-uns sont encore apprentis et certains fréquentaient les bancs de l'établissement il y a peu. Si les parcours sont uniques et, chacun à leur manière, passionnants, ils pointent tous une évidence: le n'existe pas de voie de garage. Et

encore moins, lorsqu'il est question d'apprentissage.

## Trouver sa propre voie

Les intervenants, répartis dans six salles et accompagnés d'un modérateur, rencontrent d'abord des classes d'élèves a priori destinés à une filière gymnasiale. A priori seulement, car les premiers témoignages révèlent déjà que cette "évidence" ne constitue pas toujours la voie du succès. « J'ai commencé le collège pour faire plaisir à mes parents, mais je n'y étais pas épanoui, confie un apprenti. J'ai ensuite testé l'école de commerce, mais cela ne me convenait pas non plus. C'est finalement l'horlogerie qui a été une vraie révélation. » Au fil des interventions, les exemples se multiplient. Il y a celle qui n'a jamais eu de bonnes notes jusqu'au jour où elle est entrée dans la filière qui lui correspondait. Ou, à l'inverse, celui qui a toujours été bon élève mais qui n'était pas destiné à suivre des études gymnasiales.

## Aller à la rencontre de sa passion

« L'appétit vient en mangeant », affirme un économiste enjoignant les élèves à multiplier les stages en entreprise pour découvrir leur "métier-passion". Nombreux sont les professionnels et les apprentis qui font référence au célèbre dicton de Confucius: « Choisis un travail que tu aimes et tu n'auras pas à travailler un seul jour de ta vie ». Plus facile à dire qu'à faire, sauf peut-être en explorant le plus de domaines professionnels possible: « Ratissez large lors de vos choix de

stages, insiste un apprenti. N'hésitez pas à aller découvrir les réalités d'un métier que vous n'envisageriez pas de prime abord. »

## Entrer dans la vie active

En cours de matinée, le premier groupe de classesède la place à un second composé d'élèves a priori davantage destinés à une filière non gymnasiale. L'occasion d'aborder les perspectives d'évolutions après un apprentissage. Loin d'être une finalité, les intervenants insistent sur les opportunités d'accès à de hautes écoles et à des postes à responsabilités.

L'occasion aussi de valoriser le statut d'apprenti: « N'oubliez pas qu'à l'inverse du collège, l'accès aux apprentissages fait l'objet d'une sélection, relève un patron d'entreprise. Il y a un certain prestige à convaincre un employeur de vous engager. Il faut avoir fait preuve de motivation et de rigueur ». Un apprenti raconte également que, parce qu'il permet d'entrer rapidement dans le monde du travail, l'apprentissage constitue « une voie qui fait grandir ».

Et à la question qui taraude la totalité des élèves « Et les vacances? », tous sont unanimes. « On s'habitue finalement assez vite aux horaires plus contraignants, aux vacances moins longues... bref, à la vie d'adulte », sourit un ancien élève.

## Ouvrir les horizons


Pas question néanmoins de dénigrer la filière gymnasiale ou d'engendrer un clivage entre les pros et les anti-apprentissages. Au contraire, il s'agit

de décomplexer et de montrer la grande diversité d'options possibles à la sortie de l'école obligatoire, qu'il s'agisse de maturité gymnasiale, professionnelle, d'école de commerce, de CFC, ...

La motivation de la cinquantaine de personnes qui ont offert de leur temps pour cet atelier s'ancre d'ailleurs dans le souhait d'informer les jeunes, de transmettre un savoir, une passion, une expérience. « Je suis présente en qualité de médiatrice pour cet atelier parce que cela me paraît fondamental d'informer les jeunes sur la multitude des trajectoires de formation dans lesquelles ils peuvent s'engager, confie une conseillère en insertion professionnelle à Action 3-Chêne Emploi. Il est important d'inciter les jeunes à réfléchir à ce qu'ils souhaitent faire de leur vie, tout en n'oubliant pas qu'il est très compliqué de se positionner à cet âge-là, d'autant plus si l'on a de bonnes notes qui permettent de poursuivre au collège sans se poser de questions, poursuit-elle. Nous essayons donc d'introduire le fait qu'un parcours de vie n'est pas forcément rectiligne et qu'aucune voie ne mène à une impasse. »

## Amener le monde du travail au cycle

Rendre l'avenir concret et accessible est à la base des Ateliers-Jeunes. « Nous avons ressenti une certaine nécessité de faire connaître aux élèves les réalités du monde du travail, notamment en entreprise. L'Atelier-Jeunes permet une rencontre concrète avec des professionnels, se réjouit Elisabeth Smahj, directrice du CO de la Gradelle. Chaque édition génère des retours positifs, tant des élèves que des intervenants ou des médiateurs dont plusieurs sont devenus des participants réguliers. »

Sous les yeux de quelques observateurs, dont la Conseillère administrative Marion Garcia Bedetti, quelques graines ont ainsi été semées, avec l'espoir qu'elles puissent aider les jeunes adolescents à dessiner leurs futurs parcours professionnels. 

LAURA ETIENNE

# Ateliers jeunes

Le 11 octobre 2017 a eu lieu la 7<sup>e</sup> édition de l'Atelier Jeunes du cycle d'orientation de la Gradelle, cette rencontre entre professionnels, anciens élèves et classes de dernière année (11<sup>e</sup> Harmos). Le but est d'offrir aux élèves, qui de plus en plus tôt doivent faire des choix de formation, l'accès à des parcours très divers décrits par des adultes ouverts et encourageants. Emmanuelle Richoz Zogg est l'animatrice du projet, et Jean-Claude Manghardt officie chaque année comme l'un des modérateurs. Le journal «Le Chênois» a fait un bel article sur cette matinée, que nous reproduisons avec son autorisation. Marion Garcia Benedetti, maire de Chêne-Bougeries, était présente, comme divers observateurs curieux de se familiariser avec le projet, voire peut-être, de le développer dans d'autres cycles. Ce serait un prolongement heureux de cette idée, qui réduit la distance entre l'école et le monde du travail, et décomplexe les jeunes, souvent impressionnés lors de leur premier contact avec la vie professionnelle!



## LIFT l'aventure continue



Depuis que LIFT a été implanté à Genève par l'entremise de la SGUP, plusieurs cycles ont adhéré à ce dispositif national, le dernier en date étant le cycle de la Gradelle. La SGUP a fait connaître LIFT en sollicitant les clubs services, et Jean-Claude Manghardt a été particulièrement investi tant auprès des patrons que des candidats. Rappelons qu'il s'agit de repérer, dès la première année du cycle (9<sup>e</sup> Harmos), des élèves qui pourraient décrocher, et de leur proposer des PTH ou places de travail hebdomadaires, sur trois mois, plusieurs fois dans l'année. Le processus se poursuit jusqu'à la fin du cycle, avec l'espoir de concrétiser un apprentissage. Genève bénéficie du réseau de Véronique Lorenzini, collaboratrice pour le projet LIFT, dont le carnet d'adresses aide grandement dans la recherche de ces précieuses places. Les candidats étant jeunes – ils commencent dès 12 ans, il faut s'adresser aux bons patrons pour avoir une chance d'être entendus et compris!

# Conférence « Anciennes et nouvelles épidémies: politiques et gouvernance »



qui s'est tenue à la Maison de la Paix le jeudi 14 juin 2018 à 19h00.

Après une introduction assurée par Bernardino Fantini, professeur honoraire d'histoire de la médecine et de la santé de l'Université de Genève, Mme Sylvie Bryand, Director, Infection Hazard Management Department, de l'OMS, nous a présenté un brillant exposé sur « L'impact des nouvelles technologies sur la gestion des épidémies ».

Quant à David Napier, Professeur of Medical Anthropology at University College London, il nous a retenu sur « Culture matters : using a cultural context of health approach to enhance policy making ».

## «Epidémies et sociétés, passé, présent et futur»

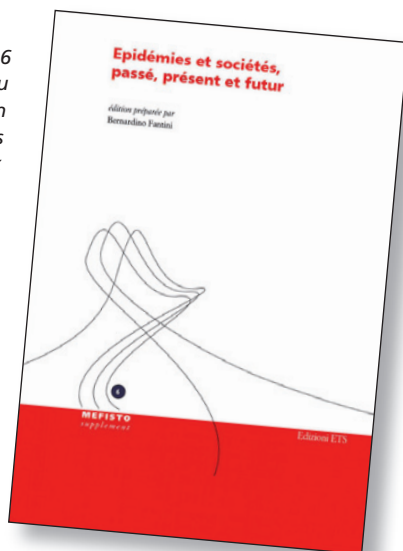
La SGUP publie les actes du colloque organisé en juin 2016 en collaboration avec l'OMS et sous le haut patronage du Comité International de la Croix-Rouge et avec le soutien d'autres institutions comme Médecins sans frontières, les universités de Genève et Lausanne ou encore les Hôpitaux Universitaires de Genève.

Ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons vous présenter le fruit des principales contributions des quelque 30 intervenants de cette réunion interdisciplinaire.

Ce recueil a été édité par les Edizioni ETS, de Pise, sous la direction du Professeur honoraire Bernardino Fantini, membre de la SGUP avec une introduction de Catherine Santschi, qui est à l'origine du colloque de 2016.

Il peut être obtenu auprès de l'éditeur Edizioni ETS, Pise.

[www.edizioniets.com](http://www.edizioniets.com)



## Soirée Polars romands

La SGUP avait déjà organisé au Café Cult un événement pour notre ancien collègue au Comité et toujours ami Marc Voltenauer, à l'occasion de la sortie de son premier livre, «Le Dragon du Muveran». Pour son second, «Qui a tué Heidi?», le romancier a souhaité inviter LA spécialiste du polar genevois, Corinne Jaquet. Après un débat informel mené par la tonique Laurence Bézaguet, journaliste à «La Tribune», les auteurs ont signé de nombreux ouvrages, et le public s'est restauré autour d'un généreux buffet dînatoire, préparé par l'équipe en cuisine du Café Cult. Corinne Jaquet nous a impressionnés par les piles de différents polars qu'elle avait amenés, et Marc Voltenauer par le nombre d'exemplaires de «Qui a tué Heidi?» écoulés au cours de la soirée.



# Les journalistes tous des menteurs?



C'est autour de ce titre provocateur, qu'on doit à notre feu président Claude Richoz, que la soirée s'est articulée, réunissant Laurence Bézaguet de «La Tribune de Genève», Robert Habel de «L'illustré» et Guy Mettan du Club Suisse de la Presse. S'il est vrai que les médias diffusent bon nombre de mensonges ou de «fake news», Laurence Bézaguet a souligné le professionnalisme de ses confrères, pas toujours mis en valeur en raison du manque de moyens de la presse de nos jours. Quant à Robert Habel, il a déploré le «politiquement correct» de beaucoup de journalistes, et le manque de vraie liberté de pensée dans la profession. Dans un contexte



de crise pour la presse romande, le public a pu se rendre compte que le titre autrefois provocateur de la conférence n'avait plus du tout le même sens. Grâce au partenariat avec le Club Suisse de la Presse, et l'excellent travail de modérateur de Guy Mettan, de nombreux journalistes étrangers ont assisté au débat, et poursuivi informellement les échanges à table, autour d'un verre genevois et de mets goûteux servis par le Café Cult.





# Société Genevoise d'Utilité Publique

## Rapport de la trésorière sur l'exercice 2017

Cette année encore, nous avons l'avantage  
de vous présenter un exercice favorable.

	2017	2016
	CHF	CHF
<b>RECETTES SGUP</b>		
Recettes comptabilisées (cotisations, dons, dons à vie)	34'010.45	25'632.09
<b>DÉPENSES SGUP</b>		
Manifestations, Frais Généraux, Bulletin, Prix, etc.	25'491.29	15'569.15
<b>RÉSULTATS SGUP</b>		
Les résultats 2017 dégagent un excédent de recettes de	8'519.16	10'062.94
Résultat viré au compte capital de la SGUP qui passe à	<b>245'644.50</b>	<b>235'581.56</b>
<b>COMPTE ROBERT-SCHIMBERT</b>		
Remise en 2017 du prix Robert-Scheimbet à M <sup>me</sup> Barbara Bianchi Association « Lecture et Compagnie »	3'000.00	3'000.00
Excédent de dépenses	2'994.25	2'994.25
Excédent de dépenses porté en diminution du capital qui passe à	<b>56'235.85</b>	<b>59'230.10</b>

# Société Genevoise d'Utilité Publique

## Bilan au 31 décembre 2017

	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF	CHF	CHF	CHF
Comptes Postfinance SGUP	54'048.13	54'048.13	124'443.83
Comptes Postfinance «Epidémies»	17'630.27	88'194.35	
UBS SA	204'722.57	204'902.12	203'519.37
Portefeuille-titres, valeur boursière		0.00	0.00
Actifs transitoires		0.00	603.66
Actifs transitoires «Epidémies»	1'000		
	<b>276'529.97</b>	<b>347'145.20</b>	<b>328'566.86</b>
<b>PASSIF</b>			
Epidémies	3'016.00	637.25	
Provision dons «Un job pour les jeunes»		9'000.00	9'000.00
Passifs transitoires	720.04	3'668.50	83'985.30
Passifs transitoires «Epidémies»	0.00	88'194.95	
Fonds propres:			
– Capital au début de l'exercice	245'644.50	235'581.56	232'044.59
Bénéfice de l'exercice	8'519.16	10'062.94	3'536.97
– «Epidémies» capital au début de l'exercice	88'194.35		
«Epidémies» dépenses dont CHF 62'200.– restitués aux sponsors et donateurs	-69'564.08		
	<b>276'529.97</b>	<b>347'145.20</b>	<b>328'566.86</b>

# Société Genevoise d'Utilité Publique

## Comptes de profits et pertes

	2017	2016	2015
	CHF	CHF	CHF
<b>RECETTES SGUP</b>			
Cotisations encaissées	9'360.00	9'455.00	8'790.00
Cotisations à vie	1'000.00	1'840.00	2'500.00
Dons	1'540.00	4'210.00	3'964.15
Don pour prix SGUP			
« Un job pour les jeunes »	5'000.00	3'000.00	3'000.00
Intérêts bancaires et CCP	20.45	20.45	21.20
Recettes diverses manifestations	8'090.00	1'348.00	10'535.68
Produits sur exercices antérieurs	9'000.00	758.64	0.00
Don pour couvrir frais Tapis rouge (Fondation Suzanne Huber)		5'000.00	
	<b>34'010.45</b>	<b>25'632.09</b>	<b>28'811.03</b>
<b>DEPENSES SGUP</b>			
Frais généraux	2'696.55	532.20	2'527.30
Cotisations diverses	776.80	600.00	550.00
Frais Assemblée générale	1'753.35	1'190.60	401.45
Frais bulletin annuel	5'794.79	3'547.80	3'547.80
Manifestations		6'196.95	12'369.30
Villa YOYO	8'036.90		
Prix « Un job pour les jeunes »	0.00		
Ecole Haute Horlogerie	400.80		
Tapis Rouge	1'354.00		
Qui a tué Heidi	1'866.55		
Journalistes menteurs?	2'379.90		
Visite Collège Calvin	241.00		
Don en faveur de CAP LOISIRS		0.00	5'000.00
Prix SGUP « Un job pour les jeunes »		3'000.00	0.00
Frais bancaires et CCP	190.65	125.30	196.06
Perte sur titres	0.00	0.00	681.15
	<b>25'491.29</b>	<b>15'169.15</b>	<b>25'274.06</b>
<b>RESULTAT</b>			
<b>Excédent des recettes</b>	<b>8'519.16</b>	<b>10'062.94</b>	<b>3'536.97</b>

## Legs Robert-Scheimbet

### Bilan au 31 décembre

	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>			
UBS SA	56'235.85	59'230.10	62'224.05
Portefeuille-titres, valeur boursière: CHF 00.00	0.00	0.00	0.00
Compte transitoire actif	0.00	0.00	0.00
	<b>56'235.85</b>	<b>59'230.10</b>	<b>62'224.05</b>
<b>PASSIF</b>			
Passif transitoire	0.00	0.00	2'040.00
Capital au début de l'exercice	59'230.10	62'224.05	62'368.59
Excédent des dépenses	-2'994.25	-2'993.95	-2'184.54
	<b>56'235.85</b>	<b>62'224.05</b>	<b>64'408.59</b>

### Comptes de profits et pertes

	2017	2016	2015
<b>RECETTES</b>			
Intérêts bancaires	5.75	6.05	3.75
	<b>5.75</b>	<b>6.05</b>	<b>3.75</b>
<b>DEPENSES</b>			
Prix Robert-Scheimbet	3'000.00	3'000.00	2'000.00
Frais bancaires	0.00	0.00	63.37
Achat médailles	0.00	0.00	0.00
Perte sur vente titres	0.00	0.00	0.00
	<b>3'000.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>2'063.37</b>
<b>RESULTAT</b>			
Excédent des dépenses	<b>2'994.25</b>	<b>2'993.95</b>	<b>2'184.54</b>

# Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de votre Association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Nous avons également vérifié les comptes du « Legs Robert-Scheimbet ».

En conclusion de nos travaux et dans les limites de nos contrôles, nous sommes à même de déclarer que :

- le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité,
- la comptabilité est régulièrement tenue,
- l'état de fortune sociale et des résultats répond aux règles établies par la loi et les statuts pour les évaluations en matière de bilan.

En conséquence, nous proposons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'Association de la Société Genevoise d'Utilité Publique.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et faisons les réserves d'usage pour le cas où des éléments intéressant l'accomplissement de notre mandat ne nous auraient pas été communiqués.

Genève, le 31 mai 2018.



Elisabeth PERRIER CAMPUS



Bruno FLORINETTI

# Liste des membres de la Société Genevoise d'Utilité Publique

## **MEMBRES DHONNEUR**

† M. Jean de Senarclens,  
président dhonneur  
M. Alfred Berchtold,  
membre d'honneur  
† M. Olivier Larequi,  
membre d'honneur  
† M. Claude Richoz,  
membre d'honneur

## **MEMBRES À VIE**

M. Nadji Abbas-Terki  
M<sup>me</sup> Fabienne Alfandari  
M. Yvan Allegrini  
M. Claude Barbey  
M. Jean-Michel Barbey  
M. Léon Nick Benusiglio  
M. Charles Bonnet  
M<sup>me</sup> Florence Burrus  
M<sup>me</sup> Jean-Daniel Candaux  
M. Gilbert Ceffa  
M. et M<sup>me</sup> Edouard et  
Jocelyne Coquoz  
M. Philippe de Loës  
M<sup>me</sup> Nadine de Rothschild  
M<sup>me</sup> Charlotte de Senarclens  
M. Michel de Senarclens  
M. Richard de Senarclens  
M. Jean-Lambert des Arts  
M<sup>me</sup> Yvette Develey  
M<sup>me</sup> Bianca Dompieri  
M. Alain Dupont  
M. Maurice Dupraz  
M<sup>me</sup> Chantal Eberlé  
M. Louis Fauchier-Magnan  
M. et M<sup>me</sup> Thierry Fauchier-Magnan

M. Willy-René Felgenhauer  
M. et M<sup>me</sup> Pierre et  
Françoise Félicité  
M. et M<sup>me</sup> Eric et  
Evelyne Fiechter  
M. Bruno Florinetti  
M. Jean-Paul Gargantini  
M. Lorenzo Giaffreda  
M<sup>me</sup> Veronica Giaffreda  
M<sup>me</sup> Anne Heegaard-Geisendorf  
M<sup>me</sup> Stella Hentsch-Semb  
M. Rudolf Franz Heyn  
M. Christian Pascal Huber  
M. Jean-François Huber  
M. Jacques Ischi  
M. Pierre Ischi  
M. François Jaton  
M. Georges Julliard  
M. Serge Kaplun  
M. Pierre Keller  
M. Jean-Charles Kempf  
M. Philippe Kern  
M. Erwin Knupp  
M. Claude Lacour  
M<sup>me</sup> Christiane Lalive d'Epinay  
M. Bernard Lescaze  
M. Marc Maisonneuve  
M. Jean-Claude Manghardt  
M<sup>me</sup> Michèle Maury-Moynier  
M<sup>me</sup> Béatrice Mermod-Hentsch  
M. Jean Naef  
M. Frédéric Naville  
M. Philippe A. F. Neeser  
M. Lukas Niederberger  
M<sup>me</sup> Laurence Ody-Berkovits  
M. Fernand Oltramare  
M. Yves Oltramare

M. Anthony-J. Papayoannou  
M<sup>me</sup> Cécile Perréard  
M. et M<sup>me</sup> Jean-François et  
Minou Perrot  
M<sup>me</sup> Isabelle Poncet  
M. Christian Rey  
M<sup>me</sup> Isabelle Richoz  
M<sup>me</sup> Emmanuelle Richoz Zogg  
M<sup>e</sup> Jean-Charles Roguet  
M. Blaise Rosselat  
M. Frédéric Rosset  
M<sup>me</sup> Catherine Santschi  
Docteur Norman Sartorius  
M. Etienne Schmelzer  
M. Armand Schweingruber  
M<sup>me</sup> Nicole Seyfried  
M. Bertrand Tournier  
M<sup>e</sup> Costin van Berchem  
M<sup>me</sup> Camille-Isabelle Vial  
M. Odorich von Susani  
M. Olivier Wasmer  
M. Raymond Zoller

## **MEMBRES**

M. et M<sup>me</sup> Olivier et  
Jacqueline Ador  
M. Philippe Aegerter  
M. Pascal Altenbach  
M. David Amsler  
M. Antoine Andres  
M<sup>me</sup> Luce Annen  
M<sup>me</sup> Anne-Sophie  
Archinard-Flamand  
M<sup>me</sup> Georges Arfaras  
M. André Assimacopoulos  
M. Claude Aubert  
M. et M<sup>me</sup> Jean-François et

Eliane Babel-Guérin  
M. Gérard Bagnoud  
M<sup>me</sup> Silvia Baiano-Boissier  
M. Jean-Claude Baltzinger  
M. Olivier Barbey  
M. Léo Barblan  
M. Michel Barde  
M<sup>me</sup> Noëlle Barde-Hildebrand  
M. Gabriel Barta  
M. et M<sup>me</sup> Eric Benjamin  
M. Jacques Bercher  
M. Jean-François Berger  
M<sup>me</sup> Carole Bernasconi-Witzig  
M<sup>me</sup> Diana Bernheim  
M<sup>me</sup> Danièle Berrino  
M. Yves Beyeler  
M<sup>me</sup> Nicole Blanchard  
M. Conrad Bodmer  
M. Jacques Boesch  
M<sup>me</sup> Rose-Marie Bolli  
M. Alain Bordier  
M. Léopold Borel  
M<sup>me</sup> Madeleine Bornet  
M<sup>me</sup> Marilyne Borrello Ménétrey  
M. Michel-François Bosson  
M. Willy Bourquin  
M<sup>me</sup> Christine Bouvier  
M<sup>me</sup> Tamara Boyer  
M. Christian Bräuninger  
M. Pierre-John Buet  
M. François Bugnion  
M<sup>me</sup> Ginette Burki-Barlow  
M. et M<sup>me</sup> Christophe et  
Katrina Burrus  
M<sup>me</sup> Michèle Caille L'Etienne  
M<sup>me</sup> Erica Camilleri Salzman  
M<sup>me</sup> Anne-Marie Catel-Duvernay  
M<sup>me</sup> Eliane Chaney  
M<sup>me</sup> Claire Chavannes  
M<sup>me</sup> Anouchka Chenevard  
Sommaruga  
M. Fabrice Christinat  
M. Damien Clerc

M. Yves Collart  
M. et M<sup>me</sup> André et  
Christine Collomb  
M<sup>me</sup> Carmen Costoya Reinmann  
M. Gilbert Coutau  
M. Vincent Cruz  
M<sup>me</sup> Marceline Cuénod  
M. et M<sup>me</sup> Louis et  
Virginia Currat  
M. et M<sup>me</sup> Davide et Leila  
Da Silva-Zbindi  
M. Jean-Michel Dayer  
M. Léonard de Pury  
M. Antoine de Rham  
M. Pierre de Senarclens  
M<sup>me</sup> Cristina de Silva  
M. Juan Del Castillo-Flores  
M. Georges Demierre  
M<sup>me</sup> Renée Demierre  
M<sup>me</sup> Diane Devaux-Charguéraud  
M. Antonio Di Florio  
M. et M<sup>me</sup> Joao et Cindy  
Dias Lopez Roy  
M<sup>me</sup> Miriam Dicker  
M. Eric-Georges Doelker  
M. François-Dominique  
Dominicé  
M. Philippe Raoul Dominicé  
M<sup>me</sup> Anne-Dominique  
Donnet-Hanna  
M. Michel Dransart  
M<sup>me</sup> Elisa Dubois-Ferrière  
M<sup>me</sup> Françoise Dubosson  
M. et M<sup>me</sup> Charles Dubuis  
M. Jean-François Duchosal  
M. Dominique J. Ducret  
M<sup>me</sup> Marie-Christine Dulon  
M. Dominique Dunant  
M. Patrice Dunant  
M<sup>me</sup> Monique Eid  
M. François Epars  
M. Claude Etter  
M. Libert Eyben

Professeur Bernardino  
Fantini  
M<sup>me</sup> Nicole Fatio  
M<sup>me</sup> Christine Faucogney  
M. Denis Fauconnet  
M. Pierre Fauconnet  
M. Gérard Ferrero  
M. et M<sup>me</sup> Jean-Pierre et  
Patricia Ferrorelli Isely  
M<sup>me</sup> Frédérique Flournoy  
M. et M<sup>me</sup> Dominique Föllmi  
M. et M<sup>me</sup> Richard et  
Denise Forney  
M. Stefan Forsell  
M. Nicolas Francelet  
M<sup>me</sup> Antonietta Frangi  
M. Dominique Frei  
M. Mourad Friha  
M<sup>me</sup> Susanne Fry  
M<sup>me</sup> Muriel Gabus-Siki  
M. et M<sup>me</sup> Kudzai et  
Marine Ganière Lopez  
M. Lars Gellerstad  
M<sup>me</sup> Miriam Gerber  
M<sup>me</sup> Géraldine Gilliard  
M. et M<sup>me</sup> Guy et Peta  
Girod  
M. Bernard Gisiger  
M<sup>me</sup> Estelle Gitta  
M. Daniel Glaus  
M. Claude Gonet  
M. Sobhy Gouda  
M<sup>me</sup> Julie Grange  
M. Bruno Grometto  
M<sup>me</sup> Elisabeth Guggisberg  
M. Daniel Gutknecht  
M. Claude Haegi  
M<sup>me</sup> Françoise Hagry-Bertossa  
M. Marcus Hanreich  
M. Dominique Hargous  
M<sup>me</sup> Michèle Hauert  
M<sup>me</sup> Claire Haugrel  
M<sup>me</sup> Claudine Helg

M. Louis Henny	Mlle Arlette Magnin	M <sup>me</sup> Marie-Charlotte Pictet
Mlle Gabrielle Hohenemser	M <sup>me</sup> Annelise Malant	M <sup>me</sup> Christiane Piffaretti
M. Denis Honegger	M <sup>me</sup> Laury Malherbe	M <sup>me</sup> Caroline Pirenne
M <sup>me</sup> Claude Howald	M. Cipriano Maneiro	M. James G. Pittendrigh
M <sup>me</sup> Nadia Hubacher	M <sup>me</sup> Sabine Marbach	M <sup>me</sup> Delphine Plantier Navarro
M <sup>me</sup> Anne-Laure Huber	M <sup>me</sup> Michèle Martin	M <sup>me</sup> Marjolaine Poncet
M <sup>me</sup> Caroline Huber	M. Jean-Michel Mascherpa	M <sup>me</sup> Elena Portoles
M. Frédéric Huber	M. Henri Maudet	M <sup>me</sup> Jacqueline Pousaz-Parisod
M. Olivier Huber	M. Pierre Maudet	M <sup>me</sup> Béatrice Power-
M <sup>me</sup> Valérie Huber	M. Alain-Dominique Mauris	Demetriades
M <sup>me</sup> Antoinette Huber-Dunant	M. Jean-Daniel Mayer	M <sup>me</sup> Christiane Privat-Dupont
M <sup>me</sup> Huynh Huong	M <sup>e</sup> Mathias Mayor	M. Saleem Rafik
M <sup>me</sup> Suzanne Hurter	M. Roger-Marcel Mayou	M. Yvan Raleff
M. Jean Ilg	M. Didier Ménétrey	M. Laurent Rapp
M. Philippe Ilg	M. Alessandro Meo	M. Martin Reber
M <sup>me</sup> Myriam Israel	M. Charles Messerli	M <sup>me</sup> Samantha Reimundo
M. Roland Itié	M. Georges Métrailler	M. et M <sup>me</sup> Hubert Rigot
M. Ludovic Jaugey	M. Gérard Mettan	M. Albert Rodrik
M. Robert Jenefsky	M. Guy Mettan	M. Gérald Roduit
M <sup>me</sup> Béatrice Jéquier	M. Erwin Meyer	M. François Rossel
M <sup>me</sup> Anne-Laure Jolimoy	M. Louis Moeri	M. Lionel Rosselat
M <sup>me</sup> Laurence Junod	M <sup>me</sup> Aurélie Montavon	M <sup>me</sup> Graziella Rossi Barbeau
M <sup>me</sup> Reina Kalo-de-Caboga	M <sup>me</sup> Corinne Mory	M <sup>me</sup> Béatrice Rossire
M. Fritz Kammermann	M <sup>me</sup> Elisabeth Moynier	M <sup>me</sup> Elisabeth Roth
M. et M <sup>me</sup> Mathis et	M <sup>me</sup> Katia Mrksa	M. Alain Ruff
Quynh Kern	M <sup>me</sup> Nicole Nachbauer	M <sup>me</sup> Julie Sabbah-Martin
M <sup>me</sup> Angelina Komiyama	M. Laszlo Nagy	M. Michel Sandoz
M <sup>me</sup> Sonja Kuenzi	M. Mounir Youssef Nasr	M <sup>me</sup> Christine Schaub-Richoz
M <sup>me</sup> Isabelle Küng	M <sup>me</sup> Françoise Naz	M. Boris Schereschewsky
M <sup>me</sup> Brigitte Lacroix	M. Serge Nessi	M. Jean-Maurice Seigne
M. Georges Lambert	M. Jean-Claude Nicole	M <sup>me</sup> Danielle Senger
M. Gérald Lapertosa	M <sup>me</sup> Hiromi Okumura-Bart	M. Henry W.M. Senger
M. et M <sup>me</sup> Jean-Pierre et	M <sup>me</sup> Sophie Onural-Lardoeyt	M <sup>me</sup> Lida Serrano
Annabelle Lê-Agopian	M. Daniel Opprecht	M. Dusan Sidjanski
Mlle Huguette Lehmann	M. Antoine Payot	M <sup>me</sup> Caroline Sierro
M <sup>me</sup> Thérèse Lehoux	M. François Payot	M <sup>me</sup> Miriam Spörri
M. Jean Letoré	M. Jacques Pelletier	M. Pierre-Radan Statkow
M. Armand Lombard	M. Eric Perregaux	M <sup>me</sup> Yvelise Strub
M. Thierry Loron	M <sup>me</sup> Elisabeth Perrier-Campus	M <sup>me</sup> Wanda Stryjenska
M. Dominique Louis	M. Guy Perrot	M <sup>me</sup> Barbara Suter
M. Pierre Luisier	M. William Perruchoud	M <sup>me</sup> Danielle Suter
M <sup>me</sup> Suzanne Luiz	M. Alain Peyrot	M. Stefan Svikovsky
M. et M <sup>me</sup> Charles Mabillard	M. Nicolas Peyrot	M. Anatole Tanari



M<sup>me</sup> Ute Eva Tedjini-Wachtler  
M. Ioan Tenner  
M. Michel Terrier  
M<sup>me</sup> Michèle Terrier  
M<sup>me</sup> Carole Thevoz  
M. André Thiévent  
M. Christophe Thoney  
M. Didier Thorens  
M. Georges Tisma  
M. Mario Turchetti  
M. Bernard Turrettini  
M<sup>me</sup> Robert Turrettini  
M. Paolo Urio  
M<sup>me</sup> Magali Vanrumbeke  
M<sup>me</sup> Irène Verrey  
M. Michel Bucherer Vidéo-Club  
M<sup>me</sup> Nathalie Viguier  
M. Daniel Villa  
M. Jean Vodoz  
M. Olivier Vodoz  
M. Jean-Jacques Vollbrecht  
M. Marc Voltenauer  
M. Jean-Pierre Vuilleumier  
M<sup>me</sup> Florence Walker  
M<sup>me</sup> Béatrice Weber  
M. Jean-Pierre Weber  
M. Philippe Wible  
M. Georges A. Zannidakis  
M<sup>me</sup> Martine Zeender  
M. Jean-Pierre Zehnder  
M<sup>me</sup> Evelyne Zellweger  
M<sup>me</sup> Valentine Zellweger

M<sup>me</sup> Leila Zinbi  
M<sup>me</sup> Diane Zoelly  
M. Edwin Zurkirch

### **MEMBRES COLLECTIFS**

Alain Bordier & Cie  
Association des médecins  
du canton de Genève  
Association des Communes  
Genevoises  
Association Genevoise du  
Coin de Terre  
Association La Main Tendue  
Association pour le Bien  
des Aveugles  
Banque Franck SA  
Banque Lombard Odier &  
Cie SA  
Banque Paribas (Suisse) SA  
Banque Pictet & Cie SA  
Baume & Mercier SA  
Bureau Central d'Aide  
Sociale  
Carrefour-Prison  
Carrefour-Rue  
Centre Social Protestant  
Comité International de  
la Croix-Rouge  
Commune d'Anières  
Comptoir Genevois Immobilier  
Crédit Suisse

Ecole Toepffer  
Fédération des Entreprises  
Romandes Genève  
Fiduciaire Tecafin SA  
Fondation Cap Loisirs  
Fondation Clair Bois  
Fondation Foyer Handicap  
Fondation Officielle de la  
Jeunesse  
Groupement des Banquiers  
Privés Genevois  
IMAD Institution  
Genevoise de Maintien  
à Domicile  
Institut Florimont  
La Salévienne  
Ligue Genevoise contre  
le Cancer  
Manotel SA  
Naef & Cie SA  
Priban SA  
Raymond Weil SA  
Société Coopérative  
Migros Genève  
Société d'Exploitation et  
de Gestion Hôtelière  
SOCRED SA  
Société Vaudoise d'Utilité  
Publique  
UBS SA

## **Que fait la SGUP?**

Pour rester en contact... Pour savoir constamment  
ce qui se passe et ce qui va se passer à la SGUP...

Pour nous questionner et nous donner votre avis...

Retrouvez-nous sur notre site INTERNET

[www.sgup.ch](http://www.sgup.ch)

# Comité 2017 - 2018

	<i>Fin de mandat</i>		<i>Fin de mandat</i>
<b>Dominique J. Ducret,</b> président	2020	<b>Carmen Costoya Reinmann</b>	2018
<b>Catherine Santschi,</b> vice-présidente	2018	<b>Diane Devaux-Charguéraud</b>	2018
<b>Jean-Claude Manghardt,</b> vice-présidente	2021	<b>Alain Dupont</b>	2019
<b>Erica Camilleri Salzmann,</b> secrétaire	2021	<b>Chantal Eberlé</b>	2020
<b>Barbara Suter,</b> trésorière	2021	<b>Bernardino Fantini</b>	2018
		<b>Reina Kalo</b>	2019
		<b>Norman Sartorius</b>	2018
		<b>Edwin Zurkirch</b>	2018

*Quelques membres du comité 2018.*





case postale 531  
1211 Genève 17  
[www.sgup.ch](http://www.sgup.ch)

